

IGV : Macron veut inscrire dans la Constitution SES choix pour nous empêcher à jamais de changer d'avis

écrit par Christine Tasin | 29 juin 2022





Il y a 2 ans Macron disait, à juste titre qu'il n'y avait aucune raison de mettre le droit à l'IVG dans la Constitution, ce droit n'étant en rien menacé en France !

Et voilà que, sous prétexte qu'aux Etats-Unis, la Cour suprême a donné le droit à chaque Etat de légiférer sur l'avortement, il faudrait qu'en France on noyaute à jamais le sujet, qu'on interdise à jamais à nos descendants de changer d'avis en gravant dans le marbre (i.e en inscrivant ce droit dans la Constitution) le droit à l'IGV.

Inquiétant...

Je suis quant à moi pour le droit à l'IGV à condition que ce soit exceptionnel, à condition que l'IVG ne remplace pas la contraception qui existe en France et qui est gratuite. L'IVG ne devrait donc concerner que les femmes avec des contre-indications de contraception, celles qui, sans histoire amoureuse, n'ont pas de contraception et, à la suite d'une rencontre d'un soir imprévue se retrouvent enceintes et, bien sûr, les violées.

La loi actuelle est largement suffisante ou plutôt elle est déjà bien trop laxiste avec les 14 semaines et même l'avortement-assassin à 36 semaines...

Eh bien, pour le dégénéré Macron qui n'a qu'une envie, c'est qu'on disparaisse... ça ne suffit toujours pas.

Ou plutôt... il y voit vraisemblablement l'occasion de faire 2 coups politiques.

-le premier c'est d'obéir aux demandes hystériques sur le sujet de la Nupes... histoire d'attendre des gauchos un échange de bons procédés sur un autre sujet. Avec Macron tout est calcul, tout est manipulation. Le Diable incarné.

-Le second c'est que l'arrivée de Zemmour et le relatif échec de Macron aux législatives lui ont fait comprendre qu'il ne serait pas éternellement aux manettes et que d'autres pourraient refaire ce qu'il s'emploie à défaire/détruire depuis plus de 5 ans. D'où cette idée de rendre pérennes, sacrés, indéboullonnables... un certain nombre de principes auxquels tiennent les mondialistes, dont l'IVG qui incarne la liberté absolue de la femme mais aussi la possible disparition de la famille, si haïe de Macron.

Enfin, une 3ème bonne raison, c'est que, si l'on est obligés de réunir Sénat et Assemblée en Congrès en Versailles, il faudra les 3/5èmes des voix pour que les modifications soient actées. Nul doute que Macron pense déjà à ajouter au droit à l'IVG d'autres saloperies pour nous interdire de redevenir indépendants, de dire merde à l'UE, de dire merde à l'OMS... j'en passe et des meilleures. Et cette conne de Marine qui, pour se faire bien voir pour paraître moderne et pas d'extrême-droite dit ne pas y être opposée !!!!!

Ainsi on peut penser que, paradoxalement, alors que Eric Zemmour avait prévu de nous consulter par referendum pour que les lois votées par les Français l'emportent sur les lois européennes, les traités internationaux etc. Macron pense à

graver dans le marbre constitutionnel que... les lois françaises doivent, à jamais, s'effacer devant celles édictées par l'UE, par l'OMS, par la CEDH, par le traité de Marrakech et compagnie.

L'immonde Macron, même dépourvu de la majorité absolue, va jouer des alliances et des haines, des obsessions des uns et de la dégénérescence des autres pour continuer à nous faire disparaître.

Après la décision de la Cour suprême américaine sur le droit à l'avortement, le parti macroniste préconise de faire entrer le droit à l'IVG dans la Constitution. En 2018, les députés de la majorité s'y étaient opposés.

La décision de la Cour suprême américaine de redonner aux Etats [la liberté de légiférer sur l'avortement](#) a provoqué un tollé en France, et poussé à des initiatives parlementaires alors même que la remise en question de ce droit n'est aucunement dans le débat public.

Il n'est nul besoin de brandir des peurs relatives à ce qui passe dans d'autres pays

Le parti macroniste, par le biais de sa nouvelle présidente de groupe à l'Assemblée Aurore Bergé, a ainsi annoncé une proposition de révision constitutionnelle pour inscrire «le respect de l'IVG» dans la Constitution. Le projet, soutenu par le Premier ministre Elisabeth Borne, avait pourtant déjà été formulé par des parlementaires LFI et UDI-Agir lors de la dernière législature en 2018... et avait été refusé par LREM au motif que ce droit n'était pas remis en cause en France.

«Il n'est nul besoin de brandir des peurs relatives à ce qui passe dans d'autres pays pour estimer que ces droit seraient menacés dans le nôtre, ça n'est absolument pas le cas

aujourd'hui, rien ne vous permet de l'affirmer», avait fait valoir Yaël Braun-Pivet, la co-rapporteur du texte à l'époque, qui est appelée à prendre la présidence de l'Assemblée nationale le 28 juin prochain.

Bayrou sur la ligne LREM de 2018

Exhumée, la vidéo de cette déclaration dans l'Hémicycle a fait grand bruit au regard de la proposition des macronistes, montrant leur spectaculaire revirement sur la question. Toutefois parmi les alliés du parti présidentiel, ce revirement ne fait pas toujours consensus. François Bayrou, le patron du MoDem a ainsi estimé que la procédure était lourde pour un droit qui n'est pas plus menacé aujourd'hui en France qu'en 2018, reprenant l'argument défendu par LREM il y a quatre ans.

«Est-ce qu'il est bon, est-ce qu'il est utile de faire ça, alors même que, à ma connaissance, aucun courant politique ne remet en cause la loi Veil ?» de 1975 qui a autorisé l'avortement en France, a déclaré le chef centriste le 16 juin.

«C'est quand même surprenant que ce soit ce qui se passe aux Etats-Unis [...] qui entraîne un certain nombre de réactions effervescentes dans la vie politique française», a poursuivi François Bayrou, qui n'est «pas pour qu'on décalque la vie politique américaine».

Une révision constitutionnelle nécessite l'adoption du même texte par l'Assemblée et le Sénat, puis elle doit être approuvée par référendum. Autre option : si la révision a été initiée par l'exécutif, ou reprise par lui, le texte doit aussi être validé par les deux chambres mais peut être soumis au Parlement réuni en Congrès, qui doit le voter à une majorité des 3/5e des suffrages exprimés.

La gauche revient à la charge

De son côté l'alliance de gauche Nupes à l'Assemblée compte bien faire avancer ce projet, et demande un texte commun, dans un contexte où le président de la République cherche des appuis pour consolider sa majorité relative dans la chambre basse.

«Nous proposons le dépôt d'un texte commun à l'ensemble des groupes parlementaires qui le souhaitent pour protéger ce droit fondamental en l'inscrivant dans la Constitution dans les plus brefs délais», ont déclaré les présidents des groupes de la Nupes dans un communiqué commun.

Marine Le Pen n'exclut pas de soutenir la proposition

Si de fait, aucun parti représenté à l'Assemblée nationale n'est hostile à l'IVG, et que Marine Le Pen elle même n'a pas exclu de soutenir la proposition, le [JDD](#) a tout de même listé plusieurs élus de son groupe ayant ouvertement critiqué l'avortement.

Non à la culture de la mort, oui à la vie

C'est le cas de Catherine Parmentier, députée du Pas-de-Calais, qui fut longtemps rédactrice pour le quotidien catholique traditionaliste Présent dans lequel elle a écrit en 2018 qu'«après avoir « génocidé » les enfants français à raison de 200 000 par an [le nombre d'avortement en France], on doit maintenant les remplacer à tour de bras par les migrants». Le député du Vaucluse Hervé de Lépinau avait lui estimé sur Twitter en 2020 que l'avortement était un acte «intrinsèquement mauvais». «Hommage aux millions de victimes de l'avortement. Non à la culture de la mort, oui à la vie», avait-il encore écrit en 2014 lors des 40 ans de la loi Veil.

Le député RN de la Haute-Marne, Christophe Bentz, avait quant à lui estimé en 2011 que «l'avortement est un génocide de masse» et la députée du Var Laure Lavalette avait signé en 2014 un texte demandant à «abroger, à terme, le droit à l'avortement».

Le cofondateur et chef historique du FN, Jean-Marie Le Pen (exclu en 2015) était un adversaire convaincu de l'IVG : «Je considère que la légalisation de l'avortement a été une régression de plusieurs siècles et peut-être de plusieurs millénaires», expliquait-il dans l'émission L'Heure de vérité (Antenne 2) du 13 février 1984, affirmant qu'un enfant n'a d'existence légale qu'à partir de sa naissance et non lorsqu'il est à l'état de fœtus, au contraire de la loi romaine. «Je ne reconnais pour ma part pas le droit de tuer l'avenir dans la personne des enfants», avait-il ajouté. Il y voyait également un problème démographique et une remise en question fondamentale de la famille.

Son programme pour la présidentielle de 2002 faisait encore figurer l'abrogation des lois encadrant l'IVG. Marine Le Pen, opposée à cette ligne dès cette époque, a abandonné les revendications anti-IVG du FN après son arrivée à la tête du parti.

<https://francais.rt.com/france/99518-droit-ivg-dans-constitution-macronie-confrontee-revirements>